

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

À toute personne qui souhaite démarrer une activité de commercialisation ou de souscription de l'assurance emprunteur.

Pour obtenir quoi ?

Connaître les éléments fondateurs de l'assurance emprunteur, son encadrement juridique, ses spécificités en matière de souscription, son importance dans l'ensemble « l'assurance de personnes », et son impact sur le marché de l'immobilier.

Quels objectifs pédagogiques ?

Maîtriser les principes de base de l'assurance emprunteur.

Obtenir les éléments permettant de déterminer l'équivalence entre le produit bancaire et celui en délégation.

Saisir les grandes lignes de l'environnement juridique et de la convention AERAS.

Quelles méthodes mobilisées ?

Une fois les définitions précisées tant sur le plan assurantiel que bancaire et les principes de base posés, une étude de documents contractuels et de cas concrets issus de l'expérience du formateur permet une approche pratique de l'assurance emprunteur aussi bien en assurance collective qu'individuelle.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Pourquoi l'assurance emprunteur ?

- Protéger les emprunteurs
- Protéger les banques
- Fluidifier le marché immobilier

Qu'est-ce qui est couvert ?

- Différents types de prêts
- Les caractéristiques

Quelles garanties proposées par l'assurance ?

- Prévoyance
- Perte d'emploi

Quels contrats d'assurance ?

- Historique
- Individuel
- Groupe
- Groupe ouvert
- Comparaison des diverses catégories

Quels aspects techniques ?

- Paramètres
- Types de prime
- Éléments de comptabilité

Quel environnement juridique ?

- Lois Chatel, Lagarde, Hamon, Bourquin, ...
- Leur impact sur le marché

Quelle forme de souscription ?

- Formalités médicales
- Convention AERAS

Le marché français

- Principaux acteurs
- Statistiques
- Évolution prévisible

Qui anime cette formation ?

Jean FREY,

Membre qualifié de l'Institut des Actuaire, 35 ans d'expérience en réassurance Vie et assurances de personnes l'ont conduit à être responsable du département Vie d'un grand réassureur.



01 44 51 04 00
info@caritat.fr

La formation en pratique...

Quand et où ?

7 juin 2023

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30

Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 000 € HT + TVA 20 %, soit 1 200 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'en disent les stagiaires ?

« L'exposé de Monsieur FREY est très intéressant. Il sait transmettre les informations et retenir l'attention des participants. Les documents sont clairs. »

NH, Gestionnaire assurances – CLASS ASSURANCES